Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602632-20251216-D20251216_01-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Sainte Anne d'Auray

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2025

Référence
20251216- 01

Objet de la délibération
Autorisation pour engager, mandater et liquider en investissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	12	18

Date de la convocation
10/12/2025

Date d'affichage
10/12/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2024, le 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GASTINE Roland, Maire

Présents : M. GASTINE Roland, Maire, M. YANNIC Jean-Michel, Mme LE FRAPPER Maria, M. BARBÉ Jean-Michel, Mme DE LA BOURDONNAYE Marie-Christine, M. COLLEC Frédéric, Mme HÉLOU Marie-Pierre, Mme JÉGOUSSE Valérie, M. LE ROUX Franck, Mme NICOLAS-DESCHAMPS Myriam, M. TRACOL Claude, M. VEST Nicolas

Excusés ayant donné procuration :
Mme DUBOUAYS Josiane (pouvoir à Mme DE LA BOURDONNAYE)
Mme THÉRAUD Marie-Christine (pouvoir à Mme NICOLAS-DESCHAMPS)
M. FORGET Kévin (pouvoir à Mme LE FRAPPER)
M. LE NEILLON Didier (pouvoir à M. COLLEC)
M. HARY Jean-Baptiste (pouvoir à M. YANNIC)
Mme NOBLANC Sylvia (pouvoir à M. BARBÉ)

Absents : Mme REBY Stéphanie, M. LE HEC Martial, Mme FILY Régine, M. JOUNOT Yvan et Mme LE PALMEC Gaëtane

A été nommé secrétaire : Mme LE FRAPPER

D20251216-01 – Autorisation donnée au Maire pour engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement – année 2026

Le budget primitif de l'année 2026 n'étant pas voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, à concurrence du montant des crédits inscrits au titre du budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption de ce budget.

En matière d'investissement, outre les crédits reportés et le mandatement des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance, il peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement à concurrence de 25% du montant des crédits inscrits au titre du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil Municipal en application des dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ouverts par anticipation, ventilés par chapitres et articles qui seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption.

Sur proposition de l'adjointe aux finances, le Conseil municipal est amené à décider de faire application de ces dispositions, pour le budget principal de la commune, dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Articles	Intitulé du chapitre	Prévu au BP 2025 (en euros)	Autorisations d'engagement avant vote du budget 2026 (€)
20		Immobilisations incorporelles	**22 600.00**	**5 600.00**
	202	Frais d'études… d'urbanisme		2 500.00
	2088	Autres immobilisations incorporelles		3 100.00
21		Immobilisations corporelles	**540 048.42**	**125 000.00**
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		1 500.00

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602632-20251216-D20251216_01-DE

	2128	Autres agencements et aménagements		1 500.00
	21316	Constructions équipements de cimetière		5 000.00
	21318	Constructions autres bâtiments publics		16 000.00
	21351	Installations générales …		3 000.00
	21534	Réseaux d'électrification		41 000.00
	21533	Réseaux câblés		7 500.00
	215738	Autres matériels et outillages		7 000.00
	21578	Autres matériels techniques		1 500.00
	21838	Autre matériel informatique		3 000.00
	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire		1 000.00
	2181	Installations générales, agencements divers…		12 000.00
	2188	Autres immobilisations corporelles		25 000.00
23		Immobilisations en cours	**2 375 430.28**	**593 000.00**
	2312	Agencement et aménagement de terrains		59 000.00
	2313	Constructions (en cours)		438 000.00
	2315	Installations, matériels et outillages techniques		96 000.00
	2316	Restauration des biens historiques et culturels		
		Total	**2 938 078.70**	**733 000.00**

Après avoir entendu le rapport de présentation et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés**, approuve et autorise** le Maire à engager, liquider et mandater, à compter du 1er janvier 2026, des dépenses d'investissement, dans la limite des crédits définis ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 22/12/2025
Publication ou notification du :

Le Maire
Roland GASTINE

